DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

VILLE DE L'ÉTANG-SALÉ
Entre mer et forêt

DICRIM

Comment se protéger ?



EDITION 2026

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document officiel élaboré par la commune conformément au Code de l'Environnement (articles L.125-2 et R.125-9).

Il a pour objectif d'informer l'ensemble de la population sur les risques naturels et technologiques auxquels le territoire est exposé, ainsi que sur les mesures d'autoprotection à adopter avant, pendant et après un événement majeur.

Le DICRIM :

- décrit les risques présents sur la commune,
- expose les mesures de prévention et de protection,
- explique les moyens d'alerte,
- indique les bons réflexes à adopter en situation de crise,
- présente les ressources et dispositifs mobilisables par la collectivité.

Il constitue un outil fondamental de la politique municipale de prévention et d'information du public. Il s'inscrit dans une démarche globale comprenant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les Plans de Prévention des Risques (PPR), et les actions de sensibilisation menées par la commune et ses partenaires.



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? P04
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) P05
Qui fait quoi face aux risques majeurs ? P06
Les moyens d'alerte P08
L'hébergement en cas d'urgence P09
Avant l'événement : comment se préparer ? P10
Pendant l'événement : que faire ? P13
Après l'événement : que faire ? P14
Le risque cyclone P16
Le risque mouvement de terrain P20
Le risque inondation P22
Le risque volcanique P24
Le risque feu de forêt P26
Le risque submersion marine et tsunamis P28
Le risque sismique P30
Les risques technologiques P32
Le risque terroriste – Plan Vigipirate P34
Adresses et numéros utiles P38

Chères Étang-Saléennes, chers Étang-Saléens,

Notre commune est un territoire unique, riche, dynamique, et profondément attaché à son environnement naturel exceptionnel. Mais cet environnement, aussi précieux soit-il, nous expose à plusieurs risques naturels et technologiques : cyclones, inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, tremblements de terre, submersion marine, mais aussi risques liés au transport de matières dangereuses.

La sécurité de la population est une priorité absolue. Ce DICRIM a été conçu pour vous fournir une information claire, accessible et pratique afin que chacun puisse mieux comprendre les risques présents sur notre territoire et savoir comment agir en cas d'urgence.

Face aux risques majeurs, nous avons tous un rôle à jouer. La commune met en œuvre des moyens importants de prévention et d'intervention, mais la connaissance des bons comportements par chacun d'entre nous est indispensable.
En adoptant les bons réflexes, vous participez pleinement à la protection de votre famille, de vos voisins et de notre territoire.

Je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver.
Il est une pièce essentielle de notre culture du risque et de notre résilience communale.

Mathieu HOARAU Maire de la commune de l'Etang-Salé.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les risques présents sur la commune :


CYCLONE


MOUVEMENT DE TERRAIN


INONDATIONS


VOLCANIQUE


FEU DE FORÊT


SUBMERSION MARINE ET TSUNAMI


SISMIQUE


TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES


TERRORISTE

Un risque majeur est un événement rare, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner de graves conséquences pour la population, les biens ou l'environnement. Il se caractérise par :

- une faible probabilité d'occurrence,
- des conséquences potentiellement importantes,
- une incapacité de contrôle totale de l'événement,
- la nécessité d'une préparation collective et individuelle.

Le risque majeur résulte de la combinaison de deux éléments

1- L'aléa : le phénomène potentiellement dangereux (cyclone, inondation, glissement, séisme, feu de forêt…).
2- Les enjeux : les personnes, biens, infrastructures, activités susceptibles d'être touchés.

On parle de risque majeur lorsque la combinaison **aléa + enjeux** peut entraîner des dommages importants.

Les risques majeurs à La Réunion

La Réunion est exposée à plusieurs types d'aléas, parmi les plus actifs de France :

- activité cyclonique intense,
- fortes pluies et ruissellements rapides,
- inondations de ravines,
- risques volcaniques (Piton de la Fournaise),
- séismes,
- feux de forêt dans les zones sèches de l'Ouest,
- mouvements de terrain,
- submersion marine,
- risques technologiques liés au transport routier de matières dangereuses.

Le risque majeur à L'Étang-Salé

La commune présente une diversité de situations :

- un littoral très fréquenté,
- une zone forestière étendue,
- un bassin urbain exposé aux fortes pluies,
- des ravines pouvant entrer rapidement en crue,
- un réseau routier fortement utilisé (RN1),
- des zones où le ruissellement peut provoquer des inondations soudaines.

Comprendre ces risques permet d'adopter les comportements adaptés et de renforcer la sécurité collective.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Numéro du Poste de Commandement Communal
0262 33 43 33

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel visant à organiser la réponse communale en cas d'événement majeur affectant la population. Il s'inscrit dans le cadre du dispositif ORSEC départemental et permet à la commune d'anticiper, d'alerter, de protéger, et de soutenir la population.

✓ Objectifs du PCS

- organiser la gestion de crise au niveau communal,
- définir les rôles de chaque service,
- coordonner les actions de terrain,
- assurer l'alerte et l'information de la population,
- gérer les évacuations et l'hébergement,
- centraliser les besoins et les interventions.

✓ Le Poste de Commandement Communal (PCC)

En situation de crise, la mairie active un **Poste de Commandement Communal** chargé de :

- analyser la situation,
- suivre l'évolution de l'événement,
- coordonner les moyens municipaux,
- faire le lien avec la préfecture et les secours,
- diffuser les messages d'alerte et d'information.

✓ Les cellules du PCS

Le PCS s'appuie sur plusieurs cellules opérationnelles :

- Cellule Communication
- Cellule Logistique
- Cellule Hébergement / Ravitaillement
- Cellule Sécurité / Voirie / Police municipale
- Cellule Sociale / Personnes vulnérables
- Cellule Technique / Travaux / Assainissement

Chaque cellule dispose de missions prédéfinies pour répondre efficacement à l'urgence.

✓ Articulation avec les acteurs extérieurs

Le PCS travaille en coordination avec :

- la Préfecture,
- le SDIS,
- la Gendarmerie,
- les services de secours,
- les associations agréées de sécurité civile,
- les opérateurs de réseaux (EDF, EAU…),
- les partenaires du CLSPD.

QUI FAIT QUOI FACE AUX RISQUES MAJEURS ?

La gestion du risque majeur repose sur l'action coordonnée de l'État, de la commune, des services de secours, des opérateurs, et de chaque citoyen.

✓ **Le rôle de l'État**
- transmet les niveaux de vigilance,
- émet les alertes cycloniques et météorologiques,
- coordonne les secours dans le cadre ORSEC,
- peut ordonner l'évacuation de populations.

✓ **Le rôle de la commune**
- active le PCS,
- informe et alerte la population,
- met en sûreté les personnes vulnérables,
- organise les centres d'hébergement,
- sécurise les axes, équipements et espaces publics,
- appuie les secours sur le terrain.

✓ **Les secours**

SDIS : lutte contre les incendies, secours à personne, interventions en milieu naturel.
Gendarmerie / Police municipale : sécurisation des zones, évacuations, régulation du trafic, aide à l'alerte.

✓ **Les associations agréées**
- Croix-Rouge,
- Protection civile

⟶ soutien aux hébergements, logistique, secours.

✓ **Les citoyens**

Chaque habitant est acteur de sa propre sécurité :
- connaître les risques,
- s'informer,
- adopter les bons réflexes,
- aider les personnes vulnérables de son entourage.


Alerte !
Un événement vient de se produire ou est prévu sur la commune.
Les services de secours et de sécurité sont alertés et se tiennent prêts à intervenir sur les zones impactées.
Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place les mesures nécessaires sur le terrain.
Déviation
Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.
Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et active la cellule de crise en mairie. Il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en lien avec le Préfet.
Les établissements scolaires activent leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Le personnel sait comment mettre les personnes en sécurité.
Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC). Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en lien avec le Maire.

LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'information rapide de la population est essentielle. La commune de L'Étang-Salé utilise plusieurs dispositifs complémentaires permettant de diffuser des messages d'alerte, d'information ou de mise en sécurité.

L'application « L'Étang-Salé »

La mairie peut vous alerter par téléphone via l'application « L'Étang-Salé » téléchargeable gratuitement sur les téléphones portables (Android ou IPhone).

FR-Alert est le système national d'alerte diffusé directement sur les téléphones mobiles. Il permet l'envoi de messages géolocalisés, accompagnés d'un signal sonore spécifique, même en mode silencieux.

Il peut être déclenché par :

- la Préfecture,
- les services de secours,
- certains organismes autorisés.

Il donne des consignes de sécurité à suivre immédiatement.

Moyens d'alerte municipaux

La commune peut activer plusieurs dispositifs :

- véhicules municipaux équipés de haut-parleurs,
- annonces sonores en cas d'urgence,
- communication par la police municipale,
- publication d'avis sur les panneaux lumineux,
- messages d'information sur les réseaux sociaux officiels de la commune,
- messages sur le site internet municipal.

Alerte préfectorale

La Préfecture de La Réunion diffuse les informations officielles concernant :

- les niveaux de vigilancenmétéorologique,
- l'alerte cyclonique (pré-alerte, alerte orange, rouge, violette),
- les risques volcaniques,
- les opérations d'évacuation,
- les risques technologiques majeurs.

Ces informations sont relayées par les médias, les réseaux sociaux officiels et la mairie.

Médias locaux

À La Réunion, radio et télévision jouent un rôle central dans l'information de crise :

- Réunion la 1ère (radio/TV),
- Radio Freedom,
- autres radios partenaires. sources officielles.

Réseaux sociaux officiels

Les comptes officiels de la commune et de la Préfecture diffusent des informations en temps réel.
Important : ne se fier qu'aux **sources officielles.**

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Lorsqu'un événement majeur nécessite l'évacuation de certaines zones, la commune peut mettre en place des centres d'hébergement d'urgence. Ce dispositif vise à accueillir les habitants dans des conditions sûres et adaptées.

✓ Les objectifs de l'hébergement d'urgence

- mettre en sécurité les personnes évacuées,
- fournir un abri temporaire,
- offrir une aide matérielle minimale (nourriture, eau, couchage),
- assurer l'accueil des personnes vulnérables,
- permettre un suivi administratif et logistique.

✓ Fonctionnement

Les centres d'hébergement sont encadrés par :

- des agents municipaux,
- des membres d'associations agréées,
- des bénévoles habilités,
- le CCAS pour la prise en charge sociale.

✓ Comportements en centre d'hébergement

Les habitants doivent :

- respecter les consignes des encadrants,
- garder avec eux leurs médicaments,
- signaler immédiatement toute difficulté (santé, mobilité, enfants isolés…).



COMMENT ÊTRE INFORMÉ EN CAS D'ÉVACUATION ?

La Ville informera de l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte mentionnés précédemment, tels que la radio, le site internet de la mairie et les réseaux sociaux. Vous serez également informé en temps réel par les services de secours déployés sur le terrain.

Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la mairie et les services de secours.

AVANT L'ÉVÉNEMENT

COMMENT SE PRÉPARER ?



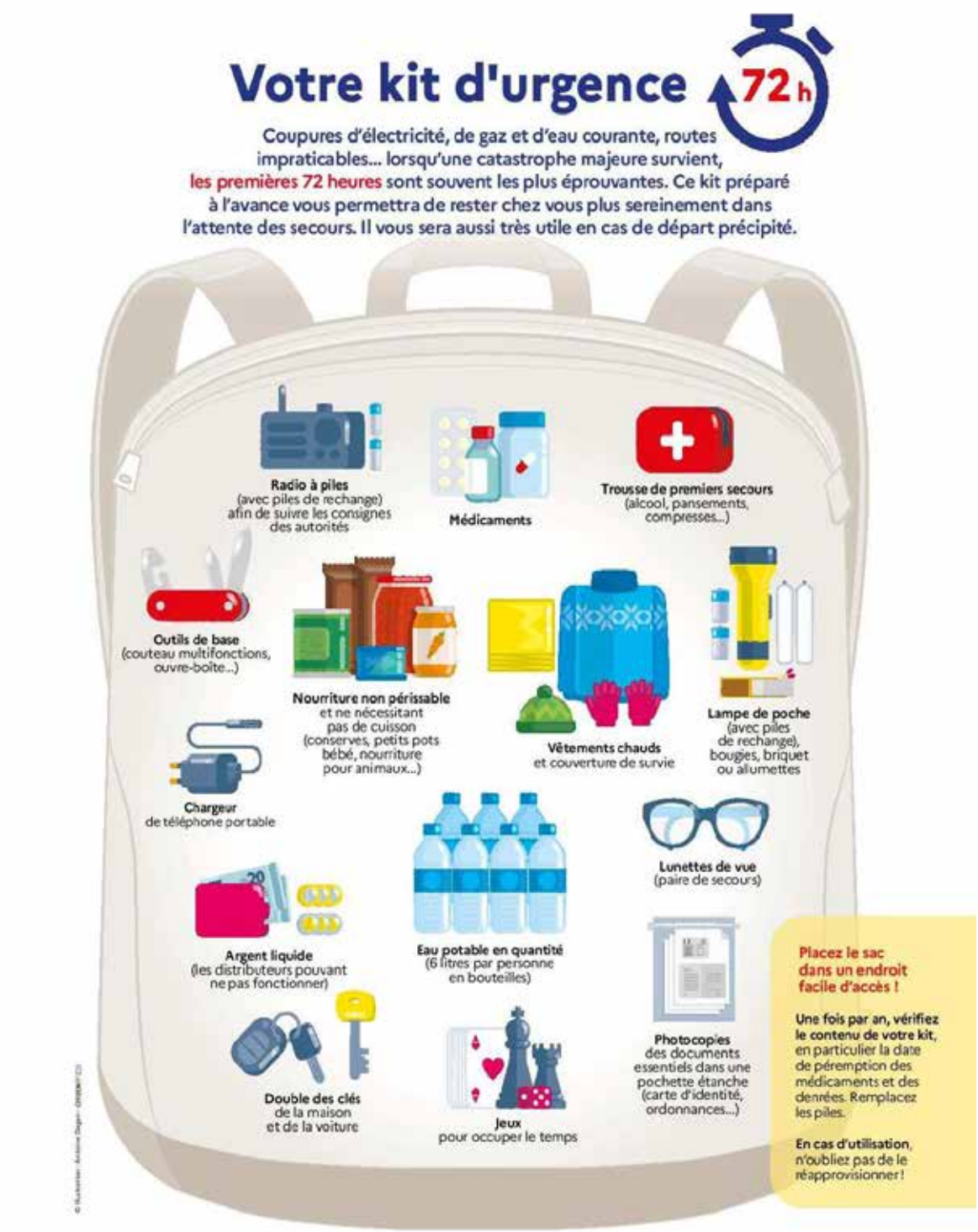

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Mairie	**0262 33 43 33**
Préfecture	**0262 40 77 77**
Sous-Préfecture	**0262 35 71 00**
Police Municipale	**0262 26 53 80**
Gendarmerie	**17**
Pompiers	**18**
SMUR	**15**
Appels d'urgence pour sourds et malentendants	**114**
Service des eaux	**0262 90 25 25**
Urgence EDF dépannage	**0 800 333 974**

BON À SAVOIR

Le Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sûreté en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.).

Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdfGendarme



La préparation est la clé pour réduire les conséquences d'un risque majeur. Chacun peut mettre en place des mesures simples, efficaces et peu coûteuses pour limiter les dangers et faciliter la gestion de crise.

✓ Connaître les risques

- se renseigner sur les risques présents dans son quartier,
- connaître les zones d'évacuation,
- identifier les points d'hébergement.

✓ Préparer son domicile

- vérifier l'état de la toiture et des fixations en saison cyclonique,
- entretenir les gouttières et évacuations d'eaux pluviales,
- éviter de laisser traîner des objets susceptibles d'être emportés par le vent,
- sécuriser les animaux domestiques.

✓ Constituer un kit d'urgence

Un kit doit permettre de tenir 48 à 72h en autonomie minimale. Il peut comprendre :

- bouteilles d'eau,
- nourriture non périssable,
- lampe torche + piles,
- radio portable à piles,
- médicaments essentiels,
- trousse de premiers secours,
- copies de documents importants,
- vêtements de rechange,
- batteries externes,
- moyens de paiement, …

✓ Préparer un plan familial

- se mettre d'accord sur un point de ralliement,
- définir les numéros d'urgence à contacter,
- prévoir l'assistance des personnes vulnérables.

✓ Suivre les prévisions météorologiques

- application météo,
- radio,
- consignes préfectorales,
- site internet de Météo France.

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

QUE FAIRE ?



Les comportements à adopter varient selon le type d'événement, mais certaines règles s'appliquent à toute situation de crise.

✓ **Règles générales**
- suivre exclusivement les informations officielles,
- rester calme et adopter une posture responsable,
- sécuriser les enfants,
- éviter les déplacements inutiles,
- ne jamais traverser une ravine en crue ou une zone inondée,
- se mettre à l'abri dans un lieu sûr,
- contacter les secours uniquement en cas d'urgence vitale.

✓ **Respecter les consignes des autorités**
- évacuation obligatoire si demandée,
- interdiction de circuler en cas d'alerte rouge cyclonique,
- fermeture des écoles et équipements selon les décisions préfectorales.

✓ **Limiter les risques**
- débrancher les appareils électriques si nécessaire,
- éviter les surfaces vitrées en cas de vents violents,
- ne pas manipuler de lignes électriques tombées au sol.

✓ **En cas d'évacuation**
- se rendre immédiatement au point de rassemblement ou d'hébergement,
- emporter uniquement l'essentiel,
- prévenir ses proches si possible.



APRÈS L'ÉVÉNEMENT

QUE FAIRE ?



L'après-crise est une étape sensible. Même si le danger principal est passé, des risques secondaires persistent.

✓ **Sécurisation du domicile**

- vérifier l'état général de la structure,
- ne pas rallumer l'électricité sans contrôle si l'habitation a été inondée,
- éviter les zones instables ou glissantes,
- signaler les dégâts majeurs en mairie.

✓ **Risques persistants**

- eaux stagnantes,
- câbles électriques,
- arbres fragilisés,
- risques de glissements.

✓ **Aides et procédures**

- déclaration aux assurances (dans les 5 jours),
- demande d'indemnisation en cas de catastrophe naturelle,
- appui du CCAS pour les personnes en difficulté.

✓ **Information**

La mairie communique :

- les réouvertures de routes,
- les consignes d'hygiène,
- les lieux de distribution d'eau ou d'aides,
- les risques secondaires encore présents.



Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veiller à respecter les consignes suivantes :

1. Prendre contact avec votre assurance.
2. Prendre des photos des dégâts
3. Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
4. Procéder au nettoyage de votre habitation.
5. Déclarer le sinistre à votre assureur. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
6. Si un état de catastrophe naturelle est arrêté, vous disposez de 30 jours après sa publication dans le Journal Officiel pour déclarer les dommages matériels directs liés à l'événement à votre assurance.
7. L'assureur verse l'indemnité dans un délai de 3 mois à compter de la déclaration de sinistre.

Votre mairie peut vous aider dans vos démarches. Contactez les services de la commune pour rédiger vos demandes d'indemnisation.
RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

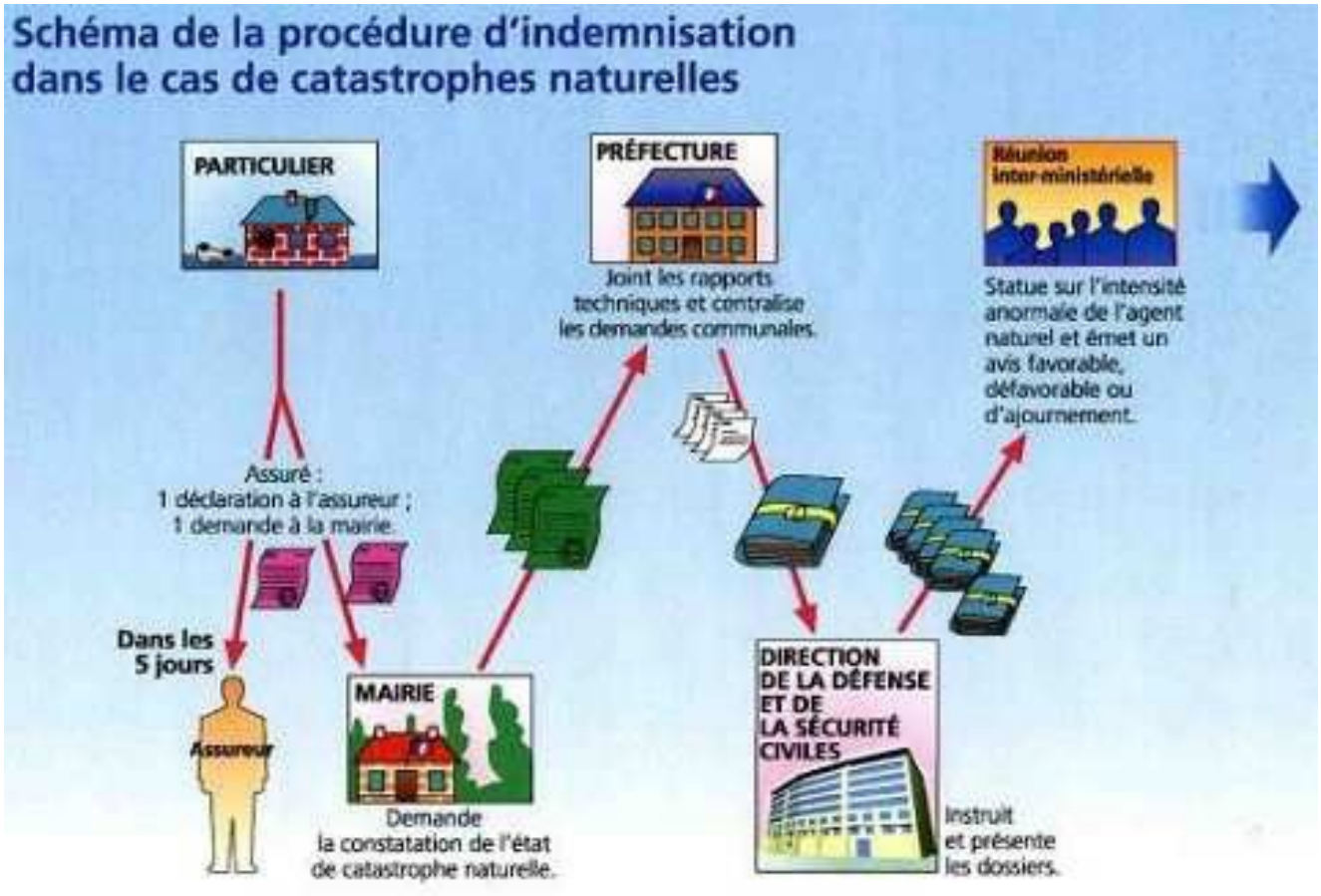



Qu'est-ce qu'un cyclone ?

Un cyclone est une perturbation tropicale intense caractérisée par des vents violents, de fortes pluies, une houle dangereuse, des risques d'inondation et de submersion. À La Réunion, la saison cyclonique s'étend généralement de novembre à avril.

Plusieurs cyclones ont impacté l'île et commune : Cyclone Dina en janvier 2022, Cyclone Gamède en février 2007, Cyclone Gaël en février 2009, Cyclone Dumile en janvier 2013, Cyclone Bejisa en janvier 2014, etc. **Le plus récent est le cyclone Garance ayant impacté l'île en février 2025 !**

✓LE RISQUE A L'ÉTANG-SALE

La commune est exposée :

- Aux vents violents pouvant entraîner des chutes d'arbres et de poteaux,
- Aux fortes pluies provoquant des ruissellements,
- Aux crues des ravines et radiers submergés,
- À la houle cyclonique touchant le littoral,
- Aux coupures d'eau et d'électricité.



LES BONS REFLEXES

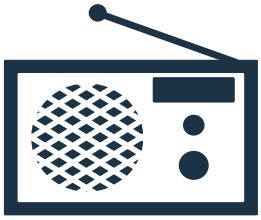

Écoutez les radios locales

PRE-ALERTE CYCLONE



Se tenir très régulièrement informé de la situation météorologique (radio, TV, journaux, répondeurs de **METEO-France 32 50 ou 08.92.68.08.08** pour les prévisions météorologiques et 08.97.65.01.01 pour le point cyclone)

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène : suivre les prévisions météorologiques et les bulletins d'information ;
- Ne pas écouter les rumeurs et ne pas contribuer à leur propagation ;
- Vérifier l'adresse et le numéro de téléphone du centre d'hébergement le plus proche ;
- Ne pas s'exposer : ne pas entreprendre de longues randonnées, ni de sorties en mer, ne pas s'approcher du rivage, etc. ;
- Vérifier ses réserves (eau, conserves, piles, médicaments, bougies…) ;

ALERTE ORANGE



- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène ;
- Éviter de sortir si les conditions météorologiques deviennent trop mauvaises ;
- Vérifier et constituer ses réserves;
- Rentrer les objets (mobilier de jardin, etc.) que le vent et les eaux peuvent emporter;
- Renforcer les structures et protéger les ouvertures (volets, planches…) ;
- Préparez la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène
- Mettre les animaux à l'abri ;
- Faire le plein de carburant de son véhicule et le garer dans un endroit protégé.

Selon la situation de son domicile (zone inondable, bordure de ravines, de rivière ou de mer) se préparer à une évacuation éventuelle au cas où l'évolution de la situation justifierait cette mesure de sauvegarde.

ALERTE ROUGE



Rejoindre impérativement son domicile ou un centre d'hébergement durant la période de préavis et ne sortir en aucun cas.

Durant cette phase d'alerte, toute circulation est formellement interdite pour quelque cause que ce soit et jusqu'à nouvel ordre.

- Profiter du préavis de 3h pour rejoindre son habitation et se mettre à l'abri ;
- S'éloigner des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de bris ;
- Rester calme, ne pas paniquer et ne plus sortir ;
- Se tenir fréquemment informé de la situation météorologique ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'absolue nécessité ;
- Se méfier du calme de l'œil du cyclone et redoubler de vigilance la nuit;
- Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable ;
- Attendre impérativement la levée de l'alerte pour sortir et prendre son véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable.
- Rester à l'abri chez soi. Ne sortir que si l'habitation a trop souffert.

ALERTE VIOLETTE

Un cyclone majeur touche l'île avec des vents cycloniques supérieurs à 200 km/h et représente un danger imminent. Rester à l'abri et ne sortir sous aucun prétexte.

Durant cette phase d'alerte, toute circulation est formellement interdite pour quelque cause que ce soit et jusqu'à nouvel ordre.

- Rester confiné, se barricader;
- Ne sortir sous aucun prétexte : des vents cycloniques supérieurs à 200 km/h doivent être considérés comme potentiellement meurtriers ;
- Respecter l'ensemble des consignes relatives à l'alerte rouge cyclonique.
- Attendre impérativement les consignes officielles diffusées sur les radios avant de changer de comportement.

PHASE DE SAUVEGARDE



La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers : arbres arrachés, fils électriques à terre, radiers submergés, mouvement de terrain, etc.

- Se tenir informé de la situation et des conséquences du passage du phénomène ;
- Restez prudent en sortant de l'endroit où vous étiez abrité ;
- Ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre ;
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques;
- La population est invitée à limiter ses déplacements en véhicule au strict nécessaire;
- Ne pas s'aventurer sur les radiers submergés, ni dans les ravines et les lits de rivières en crue ;
- Ne pas gêner le travail des équipes de secours ;
- Vérifier l'état des aliments et de la qualité de l'eau (préférer l'eau en bouteille) ;
- Ne pas contribuer à la propagation des fausses rumeurs.

METEO FRANCE

La sécurité météo des biens et des personnes
Retrouvez toutes les informations, alertes en cours, bulletins météorologiques et bien plus encore sur le site de Météo France Réunion - www.meteofrance.re



Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

LE RISQUE A L'ÉTANG-SALE

A la Réunion, les mouvements de terrain sont fréquents. La commune de l'Etang-Salé est concernée par plusieurs phénomènes. Les types de mouvements de terrain recensés sur le territoire de la commune de L'Étang-Salé sont :

- les chutes de pierres ou de blocs, et les éboulements ;
- les glissements de terrain et coulées de boue associées ;
- les érosions de berge ;
- le ravinement, l'érosion des sols.

CHUTES DE PIERRES, DE BLOCS ET EBOULEMENTS

Les chutes de masses rocheuses sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés.

GLISSEMENTS DE TERRAIN ET COULEES DE BOUE ASSOCIEES

Les glissements de terrain sont des déplacements en masse affectant des formations géologiques meubles, sur une surface de rupture et au cours desquels les produits déplacés gardent leur cohérence.

LES EROSIONS DE BERGE

Ce phénomène se manifeste par un « arrachement » ou un éboulement de la berge d'un cours d'eau. Les phénomènes d'érosion des berges sont présents dans la majorité des ravines de la commune.

LE RAVINEMENT, L'EROSION DES SOLS.

Outre les désordres liés aux écoulements de crue, les phénomènes érosifs sont liés au ruissellement des eaux superficielles. Le ravinement qui en résulte peut être localisé, ou diffus sur toute une pente.

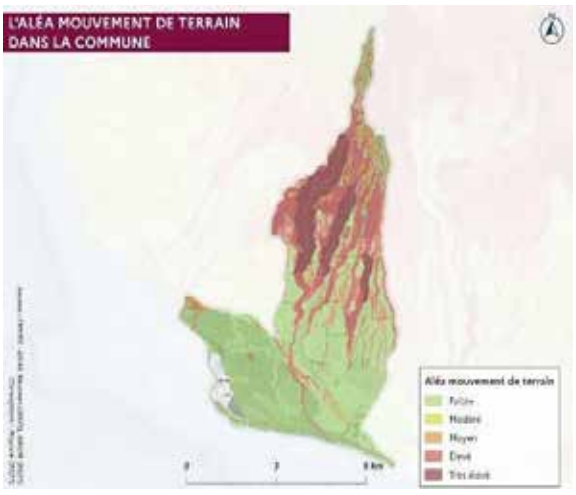

L'Etang-Salé est également concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) «inondations et mouvements de terrain ».

Il a été approuvé le 26 janvier 2016 et a pour objectif de réglementer l'urbanisme sur le territoire tout en définissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde devant être prises sur les zones de ce PPR.

Consultation des risques : www.risquesnaturels.re

LES BONS REFLEXES

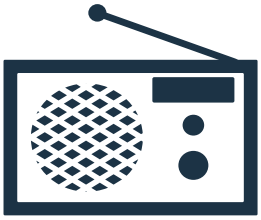

Écoutez les radios locales

AVANT

- s'informer sur les zones à risques, les risques encourus et les consignes à suivre.

PENDANT





A l'intérieur d'un bâtiment :

- dès les premiers signes, évacuer du bâtiment et ne pas y retourner,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- S'éloigner de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou rentrant dans un bâtiment plus solide, en s'éloignant des fenêtres et en s'abritant sous un meuble solide,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

A l'extérieur d'un bâtiment :

- s'éloigner de la zone dangereuse,
- respecter les consignes des autorités,
- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

APRÈS

- s'éloigner de la zone dangereuse,
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités.





Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion temporaire, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors zone d'eau.

Le risque à L'Étang-Salé

L'inondation peut se traduire par le débordement de 03 ravines :

- ravine sèche
- ravine Réhnone
- ravine Deschenez

L'inondation peut également se traduire par les ruissellements des eaux pluviales sur les voies de communication et dans les terres agricoles, ainsi que le débordement de l'impluvium de la Lagune.

07 Secteurs à enjeux sont concernés par le risque d'inondation :

- les berges de la ravine Déshénez qui traverse le centre-ville, du lotissement le Verger à la piscine municipale.
- Sur la RD 11(avenue Raymond Barre), à l'entrée Sud de la ville, entre la piscine municipale et le Pont Mathurin.
- Sur la RD 11 (avenue Raymond Barre), à la sortie Nord de la ville, à son intersection avec la RD 18(route de la Ravine Sèche).
- Sur la RD 17E (Chemin village), à hauteur du lotissement Vassor.
- Sur la RN 2001 entre le rond-point des sables et le pont du Golf.
- Sous le pont au niveau de la RN 1 à hauteur de l'échangeur des Sables
- Secteur de la Lagune à l'Etang Salé les Bains, suite au débordement de l'impluvium.



L'Etang-Salé est également concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) «inondations et mouvements de terrain ».

Il a été approuvé le 26 janvier 2016 et a pour objectif de réglementer l'urbanisme sur le territoire tout en définissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde devant être prises sur les zones de ce PPR.

Consultation des risques :
www.risquesnaturels.re

LES BONS REFLEXES

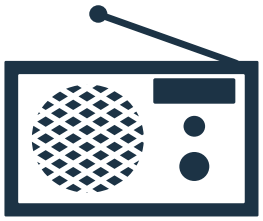

Écoutez les radios locales



AVANT

S'organiser et anticiper :

- s'informer des risques, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, service de l'Etat).

DES L'ALERTE

- Se tenir informé de la montée des eaux (Mairie, Préfecture, radio....)
- Fermer les portes et fenêtres.
- Couper l'électricité et le gaz, le cas échéant.
- prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, etc.

PENDANT L'INONDATION

Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus

- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Et de façon plus spécifique :

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
- ne pas tenter de franchir un radier submergé.

APRÈS

- respecter les consignes,
- informer les autorités de tout danger,
- aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assure que l'eau du robinet est potable(Mairie)
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Faire l'inventaire des dommages

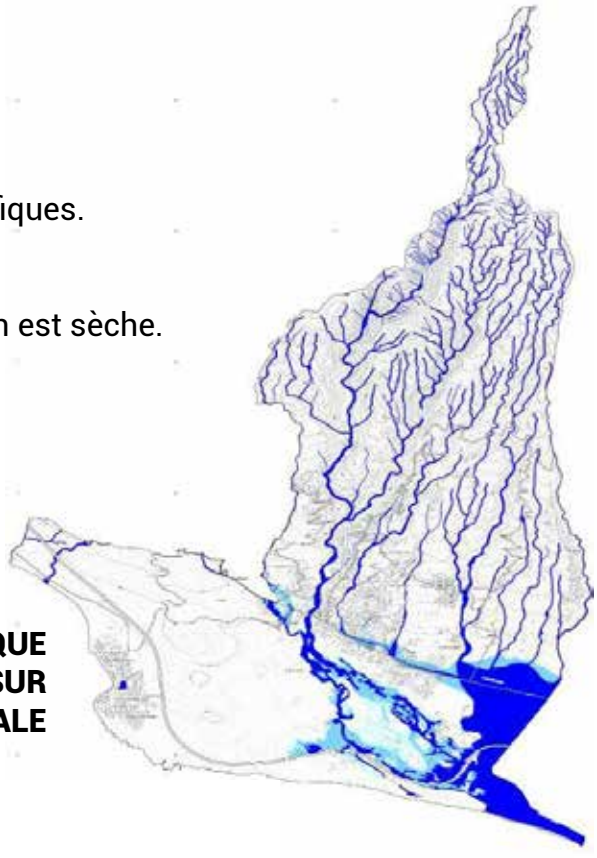

LA CARTE DU RISQUE INONDATION SUR L'ETANG-SALE

Qu'est-ce qu'un risque volcanique ?

Le volcanisme représente, avec les séismes, une des manifestations de la tectonique des plaques. On distingue le volcanisme qui prend naissance aux frontières des plaques tectoniques (rifts et zones de subduction), du volcanisme dit de point chaud, indépendant des mouvements de plaques. Le volcanisme est toujours le résultat d'une remontée en surface d'un magma profond, mais ses manifestations peuvent différer d'une éruption à une autre.

Le risque sur le territoire de L'Étang-Salé

L'activité éruptive du Piton de la Fournaise est l'une des plus régulières du monde avec en moyenne une éruption tous les 9 mois. Cette activité se caractérise par un dynamisme effusif dominant, essentiellement des coulées de lave basaltique fluide dont 95 % sont cantonnées dans l'enclos.

Parmi les coulées s'épanchant dans l'enclos, environ 80 % n'atteignent pas le littoral, leur longueur est alors inférieure à 5 km.

En cas d'éruption volcanique, l'Etang-Salé est exposé aux risques liés aux cheveux de Pélé (filaments de lave) et aux cendres. Cette exposition reste modérée et la fréquence de ce genre d'événement, assez faible.

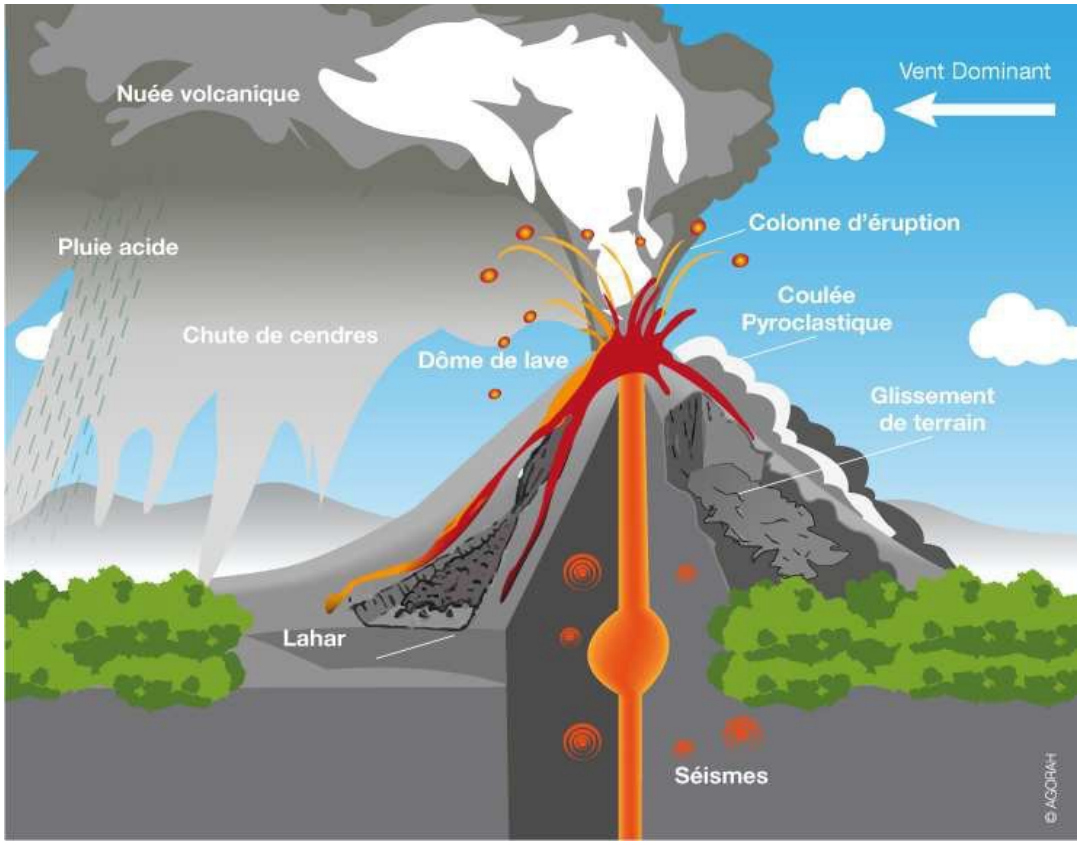

OVPF

Volcan la pété ?

Retrouver toutes les informations sur l'état d'activité du Piton de la Fournaise, l'ouverture des sentiers, alerte en cours et bien plus encore sur le site de l'Observatoire Volcanologique de Piton de la Fournaise

LES BONS REFLEXES

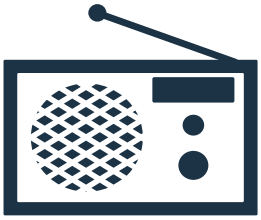

Écoutez les radios locales

LES CONSIGNES DE SECURITE FACE AU RISQUE VOLCANIQUE PHASE DE VIGILANCE

Pour les randonneurs

- S'informer sur l'activité du volcan,
- L'accès à la partie haute de l'enclos se restreint à des sentiers balisés.

Pour la population vivant dans la zone à risque

- S'informer auprès des services de la mairie pour connaître les points de rassemblement et d'évacuation,
- Préparer l'indispensable : papiers d'identité, eau potable et médicaments.

ALERTE 1 – ÉRUPTION IMMINENTE

- Fermeture de l'accès au public à la partie haute de l'enclos du volcan,
- Interdiction de se poser en hélicoptère dans la zone du volcan,
- Mise en place de panneaux d'informations par l'ONF.

ALERTE 2 – ÉRUPTION EN COURS

- S'informer sur l'activité du volcan,
- Respecter les consignes de sécurité données par les services opérationnels.

ÉRUPTION DANS L'ENCLOS

Il est possible d'observer l'éruption en respectant ces consignes :

- Se renseigner sur les sentiers accessibles avant de venir,
- Rester dans les zones balisées. L'accès à l'enclos est interdit en raison du danger,
- Prévoir des provisions et un équipement adapté (chaussures de randonnée, vêtements chauds, lampes et un téléphone portable).

ÉRUPTION HORS ENCLOS

- S'informer sur l'activité du volcan,
- Si la menace est réelle sur les populations et les biens, le maire (ou le préfet) ordonne l'évacuation ;

L'évacuation doit se faire dans les meilleurs délais possibles.



- Quitter la zone menacée ou rejoindre les points de ralliement et d'évacuation pour ceux ne disposant pas de moyen de transport particulier,
- Ne pas se réfugier dans le fond des vallées ou dans les sous-sols,
- Gagner un endroit abrité et solide pour écouter les consignes de sécurité à la radio,
- Respirer à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres.

LA PHASE DE SAUVEGARDE – ÉRUPTION TERMINEE OU STABILISEE

- S'informer auprès des autorités et suivre les consignes de sécurité,
- Ne pas s'approcher des coulées qui sont encore chaudes,
- Se renseigner et utiliser les sentiers balisés.

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Le risque sur le territoire de L'Étang-Salé

À La Réunion, les forêts les plus sensibles aux risques d'incendie sont :

- celles situées à l'Ouest de l'île, à cause du climat plus sec : forêts de Saint-Paul, de l'Etang Salé et les forêts des cirques de Mafate, et de Cilaos
- celles situées en haute altitude, au-dessus des nuages, donc particulièrement ventées et sèches: massif forestier des Hauts de Saint-Denis et du volcan.

La commune de l'Etang-Salé étant du côté Sud-Ouest de l'île, elle fait partie de la zone « sous le vent » qui va de Saint-Denis à Saint-Louis, qui est une zone particulièrement soumise aux feux de forêts.

L'aléa est fort sur la majeure partie du massif de l'Etang-Salé et peut-être très fort dans certains secteurs.

Les enjeux sont très importants avec probablement le massif où les enjeux humains sont les plus importants (aspect social et habitat).

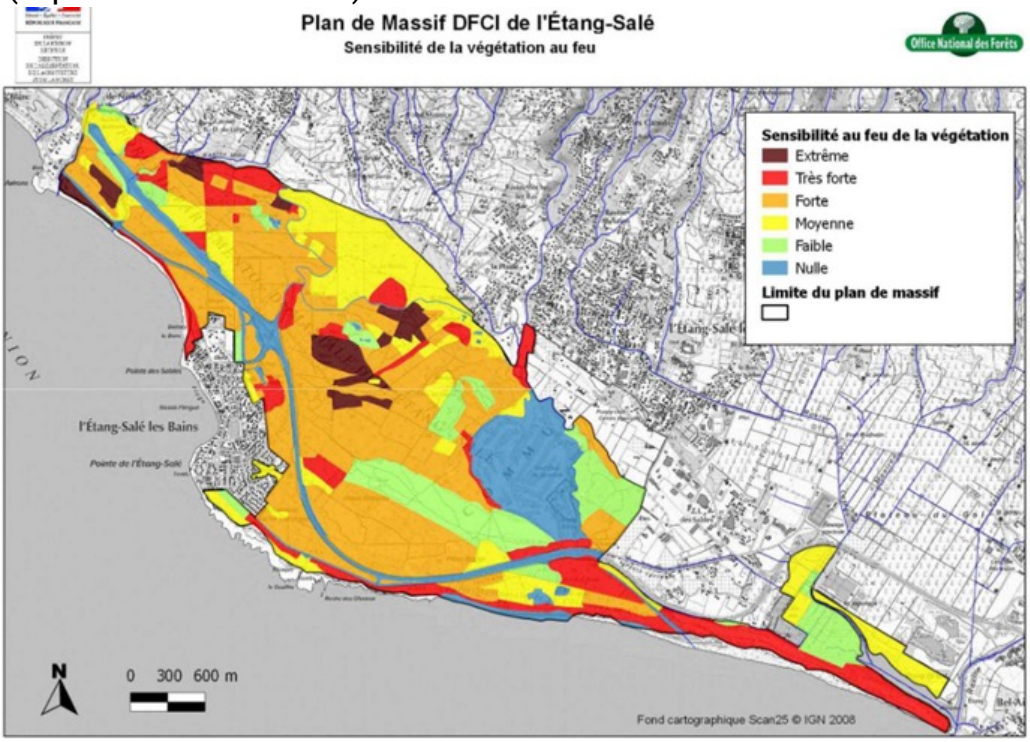

À La Réunion du 15 août au 15 janvier, tout emploi du feu est interdit, y compris l'écobuage, à l'exception de l'emploi du feu dans les habitations, dans leurs dépendances et dans les places à feu aménagées à cet effet, ainsi que les bâtiments, ateliers et usines, par l'arrêté préfectoral n° 2016 du 17 octobre 2018.

Pendant cette période, toute incinération de végétaux coupés est interdite. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire dans des cas bien particuliers et sous réserve d'en faire la demande. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales pouvant s'élever à 750€ selon les circonstances.

LES BONS REFLEXES

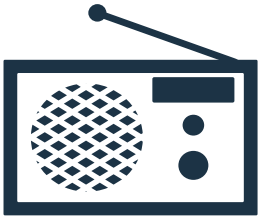

Écoutez les radios locales

LA VIGILANCE DOIT ETRE REDOUBLEE PENDANT LA SAISON SECHE (JUILLET-DECEMBRE)

AVANT UN INCENDIE

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler autour de sa maison,
- Vérifier l'état des fermetures (portes et volets) et la toiture,
- Interdiction de faire un feu en dehors des espaces aménagés,
- Ne pas laisser un feu sans surveillance,
- Ne pas allumer un feu à proximité de végétation sèche et en période de grands vents,
- Ne pas jouer avec le feu,
- Ne pas se garer devant les barrières et respecter les restrictions de circulation et de stationnement,
- Ne pas exposer le milieu naturel à un risque d'éclosion d'incendie (cigarettes, allumettes, feux de camp, feux d'artifice, lanterne…).

Prévenez les forces de l'ordre si vous êtes témoin d'agissements suspects

PENDANT UN INCENDIE

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.

Dans la nature

- Ne pas s'approcher de l'incendie. Vous pouvez tenter d'éteindre le feu uniquement s'il est naissant et de faible intensité,
- S'éloigner et se réfugier dans les zones dépourvues de végétation ou vers les points d'eau.
- Réagir rapidement et se mettre en sécurité en s'éloignant si possible dos au vent
- Emprunter les voies et les chemins de dégagement
- Si la fumée est trop importante, se mettre au plus près du sol et respirer dans un linge humide. Il convient de ne pas rester trop longtemps dans la fumée.
- Ne pas gêner l'organisation de lutte des incendies

En cas de confinement

- S'il y a possibilité, se réfugier dans une maison en dur ou à proximité
- Fermer les portes, volets et fenêtres et boucher les ouvertures avec un linge humide
- Fermer le gaz et l'électricité
- Ne pas sortir de la maison sauf en cas d'ordre d'évacuation par les autorités

En voiture

- Ne pas sortir du véhicule pour aller voir, s'éloigner du danger
- Ne jamais rester à proximité des zones de lâcher d'eau du dash ou des hélicoptères bombardiers
- Ne pas gêner l'organisation de lutte des incendies

APRES UN INCENDIE

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Éteindre les foyers résiduels
- Ecouter les consignes des autorités
- Respecter les périmètres de sécurité



Qu'est-ce qu'un risque houle, marée de tempete et tsunamis

Les phénomènes de houle, marée de tempête et tsunamis sont considérés comme des inondations par submersion marine.

Le risque sur le territoire de L'Étang-Salé

La houle qualifie le mouvement ondulatoire de la surface d'une masse d'eau mise en mouvement par le vent. Dès l'amorce du mouvement ondulatoire la houle peut se propager jusqu'à rencontrer une terre émergée, expliquant ainsi les observations de houle sans vent.
Les côtes de La Réunion sont soumises à trois types de houles : les houles d'alizés, les houles australes et les houles cycloniques. Les houles australes et cycloniques sont les plus dangereuses car elles sont susceptibles de provoquer des dégâts importants sur le littoral.

La marée de tempête est une élévation anormale et brutale du niveau de la mer associée au passage d'un cyclone. Elle s'ajoute à la marée astronomique pour donner ce que l'on appelle la marée de tempête.

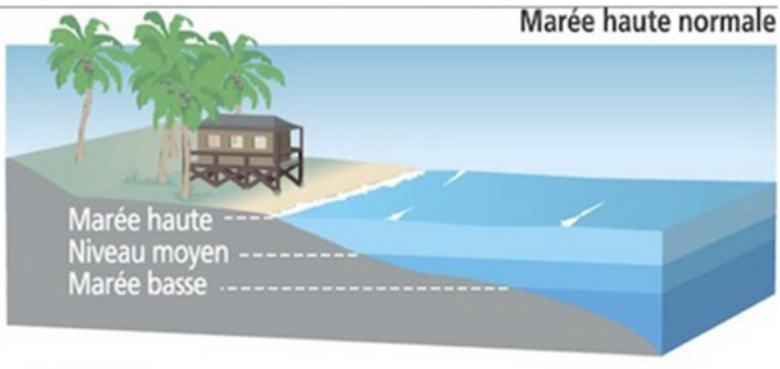

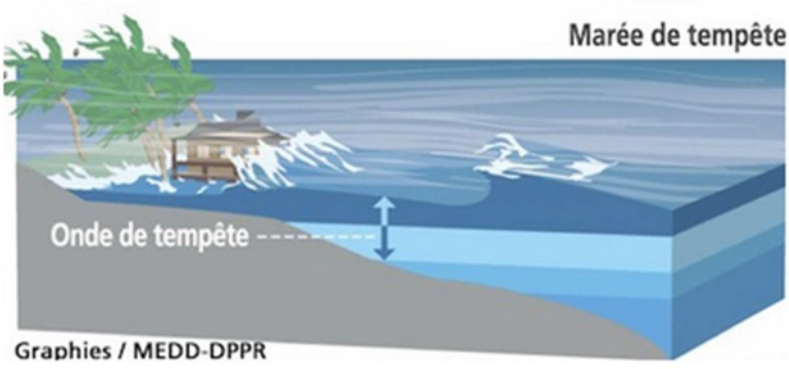

Le tsunami correspond à une série de vagues de grande période se propageant dans l'océan. Ces vagues sont générées par des mouvements du sol dus essentiellement à des séismes sous-marins à la jonction des plaques tectoniques.



LES BONS REFLEXES

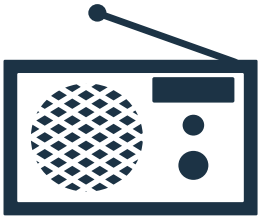

Écoutez les radios locales

Il faut se tenir au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités.

AVANT UNE HOULE, MAREE DE TEMPETE OU UN TSUNAMI

- En cas d'alerte, s'informer et respecter les consignes des autorités ;
- Identifier les zones en hauteur et les zones refuges à proximité ;
- Si l'alerte est lancée, ne pas aller sur la plage (ou s'approcher de la mer) ni de prendre la mer ;
- En cas d'alerte, il est conseillé de protéger les embarcations en les amarrant ou en les sortant de l'eau.

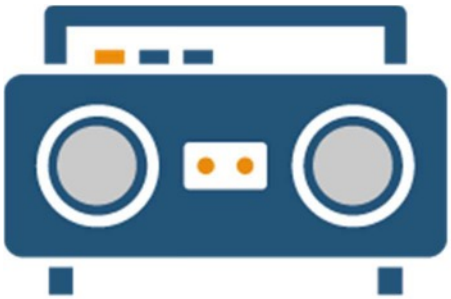



PENDANT UNE HOULE, MAREE DE TEMPETE OU UN TSUNAMI

- S'informer et suivre les consignes des autorités ;
- Circulez avec précaution en bord de mer, limitez votre vitesse sur les routes exposés à la houle ;
- Pour les plaisanciers et les professionnels de la mer : ne prenez pas la mer ;
- Lors des promenades sur le littoral, il faut rester vigilant aux vagues qui peuvent surprendre par leur portée et leur puissance ;
- Si vous habitez à proximité de la mer, protégez vos biens face à la montée des eaux. Pensez également à boucher les fenêtres et les canalisations ;
- Si nécessaire, évacuez vos habitations et mettez-vous à l'abri à l'intérieur des terres et/ou sur les hauteurs.

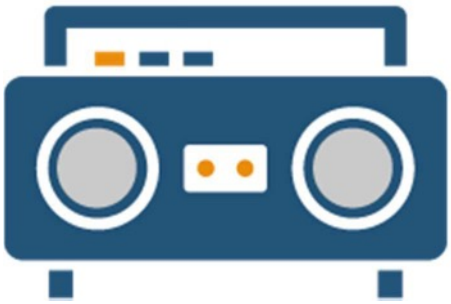



APRES UNE HOULE, MAREE DE TEMPETE OU UN TSUNAMI

- Écouter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Ne pas retourner au bord de l'eau sans l'autorisation des autorités.



Qu'est-ce qu'un seisme ?

Un séisme est une vibration du sol, causée par un relâchement brutal des contraintes s'appliquant au milieu qui génère une rupture des roches.

Comment se manifeste-t-il ?

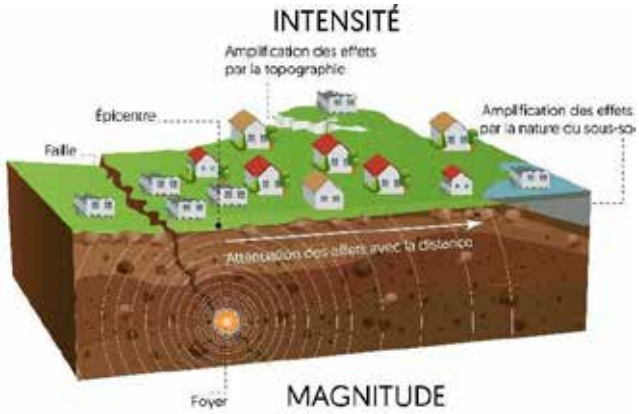

Un séisme est caractérisé par :

- **son foyer :** la zone d'initiation de la rupture;
- **son épicentre :** point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus importante;
- **sa magnitude :** identique pour un même séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Bien que l'échelle de mesure la plus connue soit celle de Richter, elle n'est plus utilisée de nos jours et a fait place à différentes méthodes de calculs plus précises dont la plus commune est la Magnitude.

Le risque à L'Étang-Salé

La Réunion ne se situe pas à une frontière de plaque tectonique mais sur la plaque africaine, c'est-à-dire dans une zone de faible sismicité.

Les séismes qui peuvent survenir sur le territoire réunionnais ont pour origine :

- Le fonctionnement des chambres magmatiques proches de la surface.
- À l'enfoncement de la croûte océanique sous le poids de l'île.

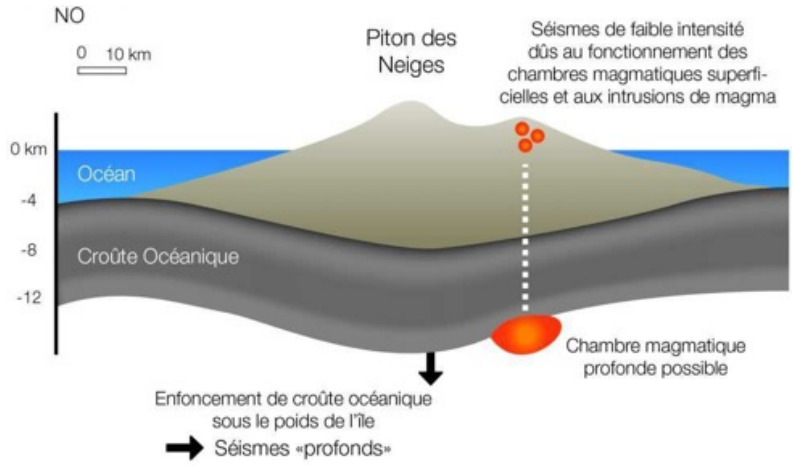

Coupe schématique de La Réunion montrant les deux origines possibles des séismes

LES BONS REFLEXES

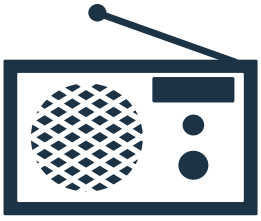

Écoutez les radios locales

AVANT UN SEISME

- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT UN SEISME



Position recommandée : se protéger la tête avec les bras et se mettre en boule. Pendant le tremblement, rester immobile et protégé.



A l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres et adopter la position recommandée ;

A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures…) et adopter la position recommandée

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRES UN SEISME





- Après la première secousse, se méfier des répliques;
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments et éloignez-vous des bâtiments endommagés ;
- Ne pas téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les services de secours ;
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à respecter et les précisions sur l'événement ;
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ;
- Emporter les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative ;
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et se tenir informer de l'évolution de la situation en écoutant la radio ;
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux ;
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, etc.).



Qu'est-ce qu'un risque technologique ?

Un risque technologique est un danger provoqué par l'activité humaine, lié à la production, l'utilisation, le transport ou le stockage de substances dangereuses (explosives, toxiques, inflammables, corrosives…).

Transport de Matières Dangereuses (TMD) à L'Étang-Salé

Le TMD concerne les produits transportés par la route susceptibles de présenter un danger pour la population ou l'environnement en cas d'accident.

Plusieurs axes exposent la commune :

RN1 (axe majeur et très fréquenté)
- Transit régulier de camions - citernes (carburants, gaz)
- Risque élevé en cas d'accident impliquant un poids lourd

Routes départementales et communales
- Accès aux stations-service et zones commerciales
- Livraison de gaz domestique et carburants

Zones d'activités économiques
- Dépôts et livraisons fréquentes
- Manipulation de produits chimiques





LES BONS REFLEXES

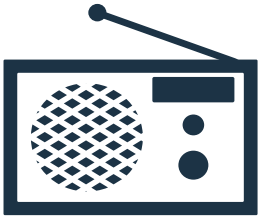

Écoutez les radios locales

AVANT

- Informez-vous sur l'existence d'un risque à proximité
- Estimez votre propre vulnérabilité par rapport au risque

PENDANT

- Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes
- Eloignez-vous de la zone de danger
- Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

APRES

- Aérez les locaux exposés
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de la zone impactée
- Entamez vos démarches pour obtenir l'indemnisation du sinistre



Qu'est-ce qu'un risque terroriste ?

Bien que la commune de L'Étang-Salé soit considérée comme une zone à faible exposition, le **risque terroriste existe partout sur le territoire national.**

Le Plan Vigipirate – cadre national de prévention et de protection – s'applique également à la Réunion. Il vise à renforcer la vigilance de tous, à préparer la population à réagir et à faciliter l'intervention des forces de sécurité.

LE PLAN VIGIPIRATE

C'est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

Il se compose de deux parties :

- un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate) ;
- un document classifié «confidentiel défense», destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Niveaux	Descriptif
	Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.
	Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.
	Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

LES BONS REFLEXES

Écoutez les radios locales

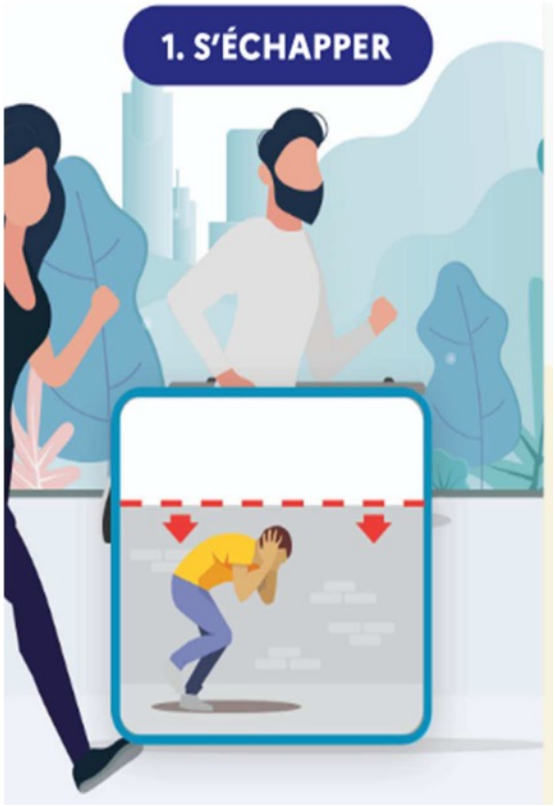

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

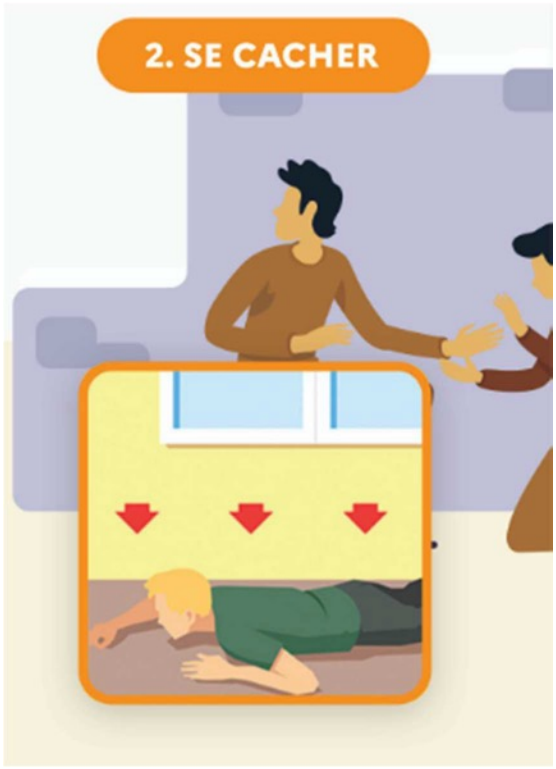

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible





UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

FAIRE FACE ENSEMBLE

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

TOUS RESPONSABLES
FACE AUX RISQUES, AGISSONS.

BIEN PRÉPARÉS



PRÉPAREZ-VOUS À FAIRE FACE : vous et vos proches pourriez être amenés à faire face à une situation dans laquelle le fonctionnement ordinaire de la société serait perturbé (inondation, tempête, cyberattaque, etc.).

- **Constituez** un kit d'urgence.
- **Suivez trois priorités :** boire et manger, avoir chaud et se soigner.
- **Communiquez** avec vos proches et construisez une communauté d'entraide et de solidarité.
- **Formez-vous** aux premiers secours et apprenez à prodiguer des soins d'urgence.

BIEN PROTÉGÉS



INFORMEZ-VOUS sur les risques et les menaces et sur les comportements à adopter pour y faire face.

- **Soyez prêts** à faire face aux risques naturels, sanitaires, technologiques et industriels.
- **Soyez prêts** à faire face aux menaces de cyberattaque, terroriste, et en lien avec un engagement majeur de nos forces armées en dehors du territoire national.
- **Résistez** aux rumeurs et à la désinformation.
- **Reconnaissez et écoutez** les signaux d'alerte.
- **Apprenez** les numéros d'urgence.

TOUS ENGAGÉS



MOBILISEZ-VOUS en rejoignant les réserves et dispositifs de volontariat. Engagez-vous :

- en tant que **réserviste ou volontaire** ;
- au service d'une **association de sécurité civile** ;
- au service des forces armées et de **sécurité intérieure.**

Notre société doit s'adapter pour être plus forte : découvrez comment vous préparer à faire face à un risque, quelle qu'en soit l'origine sur **info.gouv.fr/risques**

RECAPITULATIF DES CONDUITES A TENIR

Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.
Ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ecoutez les radios locales



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Ecoutez le N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité

A EMPORTER A LA DERNIERE MINUTE EN CAS D'EVACUATION :

- Le kit d'urgence
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES

Météo-France (Réunion) :
www.meteofrance.re

Mairie :
www.letangsale.fr

Préfecture :
www.reunion.gouv.fr

Risques majeurs en France :
www.georisques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15

Gendarmerie Nationale : 17

Pompiers : 18

Appel d'urgence : 112

Appel d'urgence pour les sourds et malentendants : 114